

Le Journal

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVII.

EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. B.-C. SAMEDI MATIN 4 FEVRIER 1865

No 124.

Acte concernant la Faillite, 1864
PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal, }
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
Dans l'affaire de
JOHN YOUNG, Failli.
AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour, un consentement de ses créanciers à sa décharge et que le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, on assistera que Conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Acte concernant la Faillite, 1864
Dans l'affaire de
ROBERT TAYLOR ROUTE, de Montréal, Failli.
Les Créanciers de la faillite sont par le présent avisés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de se présenter, sous deux mois de ce date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qui leur ont été offertes en tant et leur valeur, et s'ils n'ont mentionné le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864
Dans l'affaire de
W. W. McLELLAN, faisant affaire comme McCellan & Co, Epiciers en Gros et Marchands à Commission, de la cité de Montréal, Failli.
Les Créanciers de la faillite sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau du soussigné, No. 31, Rue St. François-Xavier, le 16 FEVRIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public des faillites, et pour disposer de l'état de leurs affaires, et de nommer un Syndic, auquel ils pourront faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Acte concernant la Faillite, 1864
Dans l'affaire de
TIMOTHY CUNNINGHAM, Failli.
Les Créanciers de la faillite sont avisés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, d'après l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de se présenter à deux mois, leurs réclamations, spécifiant les garanties qui leur ont été offertes en tant et leur valeur, et s'ils n'ont pas mentionné le fait, le tout attesté sous serment, avec pièces justificatives à l'appui de leurs réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864
Les créanciers des soussignés sont avisés de se réunir à Montréal, dans le Bureau de SCOTT & RAINVILLE, Ecclésiastres, rue St. Gabriel, No. 53, le VINGT-QUATRIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un Syndic, auquel ils pourront faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Sous l'Acte des Faillites, de 1864.
PROVINCE DU CANADA, }
DANS LA COUR SUPÉRIEURE, }
District de Montréal, }
No. 342.
Le trentième jour de Janvier 1865. Présent: HON. JUGE BAYNE, JOHN MITCHELL et al, Demandeurs; JOHN GIBSON, Epicier et Commerçant de la Cité et du District de Montréal, Défendeur.
IL EST ORDONNÉ, sur motion des Demandeurs, qu'une assemblée des créanciers du dit John Gibson, soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en faillite au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le DIX-SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public des faillites, et pour disposer de l'état de leurs affaires, et de nommer un Syndic, auquel ils pourront faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

La Compagnie d'Assurance ET DE PLACEMENT DES CITOYENS
DE MONTREAL.
Capital autorisé.....\$2,000,000
Capital souscrit.....400,000
DIRECTEURS:
MM. EDWARD WATERBURY, Président,
THOMAS WATSON,
HON. L. H. HOLTON,
ADOLPHE ROY,
JOHN PRATT,
JOHN G. McKENZIE,
ANDREW ALLAN.
Soliciteur.—HON. J. C. ABBOTT, C.R.
Banquiers.—LA BANQUE DES MARCHANDS
Agent.—W. B. LAMBE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE PLACEMENT DES CITOYENS est maintenant organisée et prête à prendre le risque des propriétés susceptibles d'être assurées en cette ville, à portée de l'Aqueduc, au taux d'assurance le plus bas.
Les Propriétaires de cette Compagnie croient que les Citoyens de Montréal ont droit au bénéfice des dépenses considérables qu'ils font pour l'eau, en payant le plus bas prix possible pour les assurances, sans être obligés de contribuer au paiement des pertes en d'autres lieux où les risques sont beaucoup plus grands; et avec la responsabilité bien connue des principaux actionnaires, et le montant du capital payé, la Compagnie compte avec confiance sur l'appui du public.
4 janv.—98

POELES I POELES I
AU
DEPOT CANADIEN DE POELES
No. 75,
GRANDE RUE SAINT-JACQUES.
Poeles de Cuisine
Steward,
Morning & Evening Star
Charter Oak
Empire State
Nuggett
Queen City
Sunbeam, &c.

POELES A CHARBON
Northern Light, 5 grands ours
Albanian
Mammoth
Cupid
Cylinder,
Nubian
&c, &c
J. G. BEARD & Cie.,
75, GRANDE RUE ST. JACQUES.
31 oct—45

CHARBON! CHARBON! CHARBON!
Lehigh
Lackawana
Pittston
Scranton
Welsh Anthracite
Newcastle Grate
Sydney
Scotch
Charbon pour Engin
pour Forgeron
Coke Anglais
&c, &c, &c.
J. G. BEARD & Cie.,
Coin des Rues WELLINGTON & McGILL.
P. S. On portera une prompt attention aux ordres adressés à l'Entrepôt de Poeles, 75, Grande Rue St. Jacques.
31 oct—45 smk

POMPE A VENDRE.
A vendre, à bon marché, une petite POMPE A FEU, faite par Lepros, de Montréal. Elle pourrait être utile à une Municipalité.
S'adresser à ce Bureau.
ler déc—17

VENTE PAR LE SHERIFF.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessus mentionnés seront vendus aux enchères et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trentisept des Statuts Reformés pour le Bas-Canada sont par le présent avisés qu'elles doivent être faites conformément à la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pour elles des droits dans un délai de deux jours qui suivront le rapport du dit Sheriff.
Vendition Exponas de Terris.
DISTRICT DE MONTREAL.
Montréal, à savoir: JOHN J. C. ABBOTT, No. 75, de la Cité de Montréal, écuyer, avocat, Demandeur; contre les terres et tenements d'EDWARD GEE, du même lieu, commerçant, Défendeur.
Les dites terres et tenements mentionnés et décrits en la cédule annexée au dit Brief marqué A, certaine suit, savoir:
Celle certaine pièce, parcelle ou lot de terre, située, sis et étant à la Cité de Montréal, et faisant ci-devant partie de la propriété connue comme la "Ferme Clark", et connue sur un certain plan de la propriété à St. Catherine, fait par F. J. S. Renaud, Arpenteur Provincial, comme lots numéro treize, quatorze et quinze, et déposés au Greff de J. J. Gibb, Ecuyer, Notaire Public; bornés comme suit, savoir: en front par le chemin de la concession qui conduit du chemin St. Catherine à St. Laurent, en arrière par la propriété appartenant à C. J. Dunlop ou son représentant, d'un côté par le lot numéro douze sur le dit plan, et de l'autre côté par la propriété appartenant à Mrs. Lunn ou ses représentants; la dite pièce, parcelle ou lot de terre contenant onze cent cinquante-cinq pieds de large en front le long du chemin de la dite concession, et onze cent trois pieds en arrière où elle joint la propriété du dit J. C. Dunlop, écuyer, en profondeur cinq cent vingt pieds le long de la ligne joignant le dit lot numéro douze, et quatre cent trente-trois pieds le long de la ligne adjoignant la propriété de Mrs. Lunn.—avec toutes les circonstances et dépendances y appartenant.
Pour être vendus à mon bureau en la Cité de Montréal, MARDI, le QUATORZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, dit Brief rapportant le dit chemin de la concession.
T. BOUTHILLIER, Sheriff.
sur au du Sheriff,
Montréal, 28 janvier 1865. } 119 di

ANNUAIRE DE VILLE-MARIE
Origine, Développement et Progrès des Institutions Catholiques de Montréal
Un ELEGANT VOLUME, in-80, de 208 pages
25 centimes seulement.
A vendre chez tous les Libraires et aux Magasins de Musique de A. J. BOUCHER et LAURENT & L'OPÉRA.
13 déc—89 a j

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU: 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut)
MM. J. P. & M. suivront les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier.
1er sept 1864

CUDLIP & SNIDER,
MARCHANDS DE BOIS,
COURTIERS DE VAISSEAUX
et
MARCHANDS A COMMISSION,
St. Jean, N.-Brunswick
13 sept—4sm

LIVRES.
JEAN LOYSAU—Lettres sur la vie d'un nommé Jésus, d'après M. Renaud, membre de l'Institut, in-12..... 0.50
RICA (abbé A. F.)—Cours de Conférences sur la Religion, le plus suivi, le plus utile et peut-être aussi le plus agréable de qui ait encore paru..... 2.50
DUQUESNE (L'abbé)—L'Évangile médité et distribué pour tous les jours de l'année; nouvelle édition augmentée de 89 plans de conférences et d'homélie, 4 vol in-12..... 2.00
HERBET (abbé)—L'imitation de Jésus-Christ méditée, 2 vol in-12..... 1.50
RAMBAU—La France aux colonies, Académies et Conférences, in-80..... 1.25
FRANQUEVILLE (Gus de)—Les institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre, 1 v. in-80.
GABOURD (Amédée)—Histoire contemporaine, comprenant les principaux événements qui se sont accomplis depuis la Révolution de 1830 jusqu'à nos jours, vols. 1, 2 et 3, les seuls encore parus..... 4.50
OVERBERG—Manuel de pédagogie, 1 vol. in-12..... 0.65
LINGARD—Histoire des Romains jusqu'à la première invasion des Romains jusqu'à nos jours, traduite en français sur la dernière édition, par le Baron de Houffou, revue et corrigée par Camille Baxton, d'après les indications mêmes de l'auteur, 5 vol. grand in-80 reliés..... 12.00
KELLER (Emile)—Histoire de France, 2 vol. in-12..... 2.00
LAHARPE—Cours de littérature ancienne et moderne, qui du tableau de la littérature au XIXe siècle, par MM. Saint-Marc Girardin et Ph. Charles, 3 vol. in-4to..... 6.00
MAISON RUSTIQUE—Le XIXe siècle, Encyclopédie d'Agriculture Pratique, ornée de 2,500 gravures, représentant les instruments, machines, appareils, races d'animaux, plantes, arbres, arbustes, fleurs, légumes, serres, bâtiments ruraux, etc., 5 vol. grand in-80..... 10.00
NOUVEAU MANUEL pour gouverner les abbés et pour en retirer un grand profit, 2 vol. in-12 reliés..... 2.00
En vente chez
C. O. BEAUCHEMIN ET VALOIS,
10 janvier—102 Rue St. Paul, No. 127.

BUREAU DE POSTE.
Montréal, 12 DÉC. 1864.
Arrivée et Départ des Mallets d'URUS
Québec et Trois-Rivières par
Railroad, 7.00 am 7.00 pm
Route de la Rivière Nord, 8.00 am 1.30 pm
Sorel, 8.00 am 1.30 pm
Canada C. Train jour (1), 10.45 pm 7.00 am
Canada O. Train jour (2), 9.45 am 7.00 pm
La Prairie, 9.30 am 2.00 pm
St. Jean, C. R. et Clarendon, 9.30 am 7.00 pm
Cerville, 9.30 am 7.00 pm
New-York, Buffalo, 9.30 am 7.00 pm
Troy, &c., 11.00 am 2.00 pm
St. Hyacinthe, Melbourne, 7.00 am 7.15 am
et Island Pond, (3), 1.45 pm 1.15 pm
Portland, 1.45 pm 1.15 pm
Châteauguay, Beauharnois, 6.30 am 6.30 am
et Huntingdon, 6.30 am 6.30 am
Lachine, 6.15 am 6.30 am
St. Lémi, Hemmingford, 5.15 am 6.00 pm
Plattsburg, 11.45 am 2.00 pm
Chambly, 11.00 am 7.00 am
Longueuil Contrecoeur, 1.30 pm 7.30 pm

HERMOSURA!
Delicatement Parfumes.
De La Mar, Frère & Cie.
A VENDRE
A DES CONDITIONS LIBÉRALES
CINQ LOTS A BATIR
De première Classe.
UN SUPERBE COTTAGE
De première classe avec serres, etc.
Pour conditions, s'adresser à
J. E. GUILBAULT
18 nov.—62 j

HERMOSURA!
Delicatement Parfumes.
De La Mar, Frère & Cie.
A VENDRE
A DES CONDITIONS LIBÉRALES
CINQ LOTS A BATIR
De première Classe.
UN SUPERBE COTTAGE
De première classe avec serres, etc.
Pour conditions, s'adresser à
J. E. GUILBAULT
18 nov.—62 j

Diligence entre Longueuil et Montréal.
A partir de DIMANCHE prochain, les soussignés dirigeront tous les dimanches jusqu'à la fin de la saison une LIGNE RÉGULIÈRE entre Montréal et Longueuil. L'omnibus partira à toutes les heures de Montréal au départ des omnibus ordinaires en été, et à toutes les demi-heures de Longueuil. Premier voyage à 1 heure et dernier voyage à 6 heures.
LOUIS ET JOSEPH DEVAL,
Longueuil, 1er février—121 di

2,500 LOTS DE TERRE A VENDRE
AUX TERMES LES PLUS FACILES
ET A DES PRIX
DEFIANT TOUTE COMPETITION.
CEUX qui désirent acheter des lots à bâtir à très-grand marché, sont respectueusement informés que le soussigné offre en vente les lots, suivants:
10.—400 LOTS DE TERRE adjoignant immédiatement le terminus des chars de la cité, à Hochelaga, faisant front sur les rues Ste. Marie, Ste. Catherine, Ontario, Sherbrooke, Gerrard, Forsyth et autres belles rues.
20.—300 LOTS sur le chemin d'Hochelaga et sur une nouvelle rue au Nord-Ouest de ce chemin, à 8 arpents plus bas que la barrière.
30.—Adjoignant ces derniers lots, un magnifique coteau d'une vingtaine d'arpents, où le sable et la glaise offrent de grands avantages pour faire de la brique—à vendre par quelques arpents à la fois.
40.—800 lots situés sur la magnifique Avenue Colborne (la plus large rue de la Cité 90 pieds), en dehors des limites de la Ville, dans la partie Nord-Est. On y a l'avantage de pouvoir y bâtir en bois, de ne pas avoir de barrière à payer pour s'y rendre, et d'éviter les taxes exorbitantes de la ville.
50.—200 lots sur la même rue, en dedans de la ville, entre la rue Ste. Catherine et les enclaves de la ville;
60.—40 lots sur la rue Parthenais près de la rue Ste. Catherine.
70.—200 lots sur le coteau, en haut de la rue Parthenais, en dehors des limites.
80.—40 arpents de magnifique terre à culture adouci (le plus large rue de la Cité 90 pieds), et à vendre par deux ou cinq arpents à la fois, pour jardiner.
90.—40 lots sur la rue Ste. Marie et le Fleuve, entre la traversée de Longueuil et la barrière d'Hochelaga.
—ET—
100 magnifiques lots sur les rues Sherbrooke, St. Laurent, St. Dominique et Cadieux, près du Convent du Bon Pasteur et au Village St. Jean-Baptiste.
Sur le plus grand nombre de tous ces lots, l'acquéreur trouvera tout le sable nécessaire à la construction de ses bâtisses, et le soussigné lui fournira la pierre de machine pour fondations de leurs bâtisses, sans charge extra.
—Aussi—
QUELQUES MAISONS A LOUER ET A VENDRE, EN DEDANS ET EN DEHORS DE LA CITE.
10.—Sur la rue Ste. Marie, 20 c (18) par pied en 10.—sur la rue St. Jacques, 5 c (15) par pied en 10.—sur la rue St. Jacques, 5 c (15) par pied en 10.—selon la quantité.
40.—..... 5 cts (3d)
50.—..... 8 cts à 10 cts (5d à 6d) do
60.—..... 10 cts à 15 cts (6d à 9d) do
70.—..... 5 cts (3d) do
80.—De £30 à £100 l'arpent.
90.—De 25 cts (1s 3d) à 40 cts (2s) le pied en superficie.
Pour conditions et voir les plans, s'adresser, entre 7 heures A. M. et 9 heures P. M., à
H. LIONAIS,
Bureau, 21, rue St. Gabriel ou Résidence, 29, Rue Cadieux,
14 nov

LA BANQUE DU PEUPLE
AVIS
EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTS que COME S. CHARRIER et NELSON DAVIS, Ecuyers, ont été admis comme MEMBRES de la CORPORATION de la BANQUE DU PEUPLE en remplacement de MM. Alexis E. Montmarquet et Samuel B. Bonner, tous deux décédés.
B. H. LEMOULÉ,
Cuisinier
Montréal, 16 décembre 1864—84 am

A VENDRE
7,500 lbs TABAC A FUMER Enrka coupé
3,700 lbs do do MEDIUM
37,000 lbs do do
2,000 lbs Vrai TABAC en poudre MACCABOY de Lorrillard.
1,000 lbs do RAPE
LYMAN, CLARE & CIE,
Agents en Canada,
De Lorrillard pour les Tabacs,
236, Rue St. Paul,
tun 76

PERDU.
Un JEUNE CHIEN (Epagneul) qui répond au surnom de "Poulet"; couleur café avec tache blanche, poil frisé, tache blanche sur la croupe, gras. Une récompense sera donnée à celui qui le ramènera à ce Bureau.
21 janvier—112 j

A. C. AMARY
FABRICANT DE
Plumes de fantaisie, Vautour et Autruche.
139, rue CRAIG, coin de la rue St. URBAIN.
13 Seul établissement Parisien à Montréal.
Prix Modérés
11 janvier—103

Chemin de Fer le Grand Tronc.
AVIS.
Un embranchement pour y débarquer le BOIS a été mis à une petite distance ouest de la Gare Bonaventure.
Les personnes qui désirent apporter du BOIS DE CHAUFFAGE à Montréal peuvent connaître les prix qui leur seront offerts en venant s'adresser à l'Agent-Général du Fret de l'Est, à la Pointe St. Charles.
C. J. BRIDGES,
Directeur-Gérant.
13 décembre—6

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE Co.
ETABLIE EN 1809.
Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - 10,000,000
Revenu Annuel - - 2,500,000
Etablissement de la Branche Canadienne.
OFFICIERS.
DIRECTEURS-GÉRANTS:
D. Lorn MacJougall, Ec. Ths. Davidson, Ec.,
DIRECTEURS ORDINAIRÉS:
Hou. L. Renaud, M.C.L. Hon. John Ross, M.P.P.
Hon. T. Ryan, M.C.L. J. Law, Ec. J. J. Gaudin,
C. J. Brydges, Ec. Directeur-Général du Grand Tronc, dont tous les Actionsnaires.
SECRÉTAIRE: L. CAHILL, H. JOHNSON
INSPECTEUR: W. EWING.
Cette Compagnie offre toutes les garanties pour l'ASSURANCE CONTRE LE FEU; elle a 20 Modes d'Assurance sur la Vie.
Le Bureau des Directeurs à Montréal a plein pouvoir de régler les pertes.
On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 322, 324, 326, 328, 330, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 350, 352, 354, 356, 358, 360, 362, 364, 366, 368, 370, 372, 374, 376, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 390, 392, 394, 396, 398, 400, 402, 404, 406, 408, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434, 436, 438, 440, 442, 444, 446, 448, 450, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 476, 478, 480, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496, 498, 500, 502, 504, 506, 508, 510, 512, 514, 516, 518, 520, 522, 524, 526, 528, 530, 532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 556, 558, 560, 562, 564, 566, 568, 570, 572, 574, 576, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 598, 600, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 614, 616, 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 638, 640, 642, 644, 646, 648, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 662, 664, 666, 668, 670, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 684, 686, 688, 690, 692, 694, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 730, 732, 734, 736, 738, 740, 742, 744, 746, 748, 750, 752, 754, 756, 758, 760, 762, 764, 766, 768, 770, 772, 774, 776, 778, 780, 782, 784, 786, 788, 790, 792, 794, 796, 798, 800, 802, 804, 806, 808, 810, 812, 814, 816, 818, 820, 822, 824, 826, 828, 830, 832, 834, 836, 838, 840, 842, 844, 846, 848, 850, 852, 854, 856, 858, 860, 862, 864, 866, 868, 870, 872, 874, 876, 878, 880, 882, 884, 886, 888, 890, 892, 894, 896, 898, 900, 902, 904, 906, 908, 910, 912, 914, 916, 918, 920, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 934, 936, 938, 940, 942, 944, 946, 948, 950, 952, 954, 956, 958, 960, 962, 964, 966, 968, 970, 972, 974, 976, 978, 980, 982, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000, 1002, 1004, 1006, 1008, 1010, 1012, 1014, 1016, 1018, 1020, 1022, 1024, 1026, 1028, 1030, 1032, 1034, 1036, 1038, 1040, 1042, 1044, 1046, 1048, 1050, 1052, 1054, 1056, 1058, 1060, 1062, 1064, 1066, 1068, 1070, 1072, 1074, 1076, 1078, 1080, 1082, 1084, 1086, 1088, 1090, 1092, 1094, 1096, 1098, 1100, 1102, 1104, 1106, 1108, 1110, 1112, 1114, 1116, 1118, 1120, 1122, 1124, 1126, 1128, 1130, 1132, 1134, 1136, 1138, 1140, 1142, 1144, 1146, 1148, 1150, 1152, 1154, 1156, 1158, 1160, 1162, 1164, 1166, 1168, 1170, 1172, 1174, 1176, 1178, 1180, 1182, 1184, 1186, 1188, 1190, 1192, 1194, 1196, 1198, 1200, 1202, 1204, 1206, 1208, 1210, 1212, 1214, 1216, 1218, 1220, 1222, 1224, 1226, 1228, 1230, 1232, 1234, 1236, 1238, 1240, 1242, 1244, 1246, 1248, 1250, 1252, 1254, 1256, 1258, 1260, 1262, 1264, 1266, 1268, 1270, 1272, 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1284, 1286, 1288, 1290, 1292, 1294, 1296, 1298, 1300, 1302, 1304, 1306, 1308, 1310, 1312, 1314, 1316, 1318, 1320, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1336, 1338, 1340, 1342, 1344, 1346, 1348, 1350, 1352, 1354, 1356, 1358, 1360, 1362, 1364, 1366, 1368, 1370, 1372, 1374, 1376, 1378, 1380, 1382, 1384, 1386, 1388, 1390, 1392, 1394, 1396, 1398, 1400, 1402, 1404, 1406, 1408, 1410, 1412, 1414, 1416, 1418, 1420, 1422, 1424, 1426, 1428, 1430, 1432, 1434, 1436, 1438, 1440, 1442, 1444, 1446, 1448, 1450, 1452, 1454, 1456, 1458, 1460, 1462, 1464, 1466, 1468, 1470, 1472, 1474, 1476, 1478, 1480, 1482, 1484, 1486, 1488, 1490, 1492, 1494, 1496, 1498, 1500, 1502, 1504, 1506, 1508, 1510, 1512, 1514, 1516, 1518, 1520, 1522, 1524, 1526, 1528, 1530, 1532, 1534, 1536, 1538, 1540, 1542, 1544, 1546, 1548, 1550, 1552, 1554, 1556, 1558, 1560, 1562, 1564, 1566, 1568, 1570, 1572, 1574, 1576, 1578, 1580, 1582, 1584, 1586, 1588, 1590, 1592, 1594, 1596, 1598, 1600, 1602, 1604, 1606, 1608, 1610, 1612, 1614, 1616, 1618, 1620, 1622, 1624, 1626, 1628, 1630, 1632, 1634, 1636, 1638, 1640, 1642, 1644, 1646, 1648, 1650, 1652, 1654, 1656, 1658, 1660, 1662, 1664, 1666, 1668, 1670, 1672, 1674, 1676, 1678, 1680, 1682, 1684, 1686, 1688, 1690, 1692, 1694, 1696, 1698, 1700, 1702, 1704, 1706, 1708, 1710, 1712, 1714, 1716, 1718, 1720, 1722, 1724, 1726, 1728, 1730, 1732, 1734, 1736, 1738, 1740, 1742, 1744, 1746, 1748, 1750, 1752, 1754, 1756, 1758, 1760, 1762, 1764, 1766, 1768, 1770, 1772, 1774, 1776, 1778, 1780, 1782, 1784, 1786, 1788, 1790, 1792, 1794, 1796, 1798, 1800, 1802, 1804, 1806, 1808, 1810, 1812, 1814, 1816, 1818, 1820, 1822, 1824, 1826, 1828, 1830, 1832, 1834, 1836, 1838, 1840, 1842, 1844, 1846, 1848, 1850, 1852, 1854, 1856, 1858, 1860, 1862, 1864, 1866, 1868, 1870, 1872, 1874, 1876, 1878, 1880, 1882, 1884, 1886, 1888, 1890, 1892, 1894, 1896, 1898, 1900, 1902, 1904, 1906, 1908, 1910, 1912, 1914, 1916, 1918, 1920, 1922, 1924, 1926, 1928, 1930, 1932, 1934, 1936, 1938, 1940, 1942, 1944, 1946,

La Minerve.

SAMEDI MATIN, 4 FEVRIER, 1865.

DEPECHES SPECIALES

A LA MINERVE. Québec, 4 janvier, 3 h. A. M. A la séance d'hier au soir, l'hon. M. Holton s'est opposé à la motion sur la confédération...

Correspondance Parlementaire

POUR "LA MINERVE."

Québec, 2 février 1865.

Aux dires d'un certain parti dans le Bas-Canada, la session qui s'ouvrirait, il y a quinze jours, allait promptement et assurément être témoin de la chute du ministère. On répétait à outrance, depuis plusieurs mois, que le projet de confédération proposé par le ministère, est l'objet d'une réprobation unanime dans le pays, et que des hommes, assez lâches, assez traités à leur patrie, aux traditions, aux institutions et à l'autonomie de leur compatriotes, pour proposer un marché aussi inique, ne pourraient trouver en chambre dix partisans, ou plutôt dix complices.

Ces tristes prophéties ont été bien démenties par les faits, et le pays a droit de s'en féliciter. On voit à chaque instant diminuer l'empire de l'optimisme, qui ne veut pas accepter les faits pour ce qu'ils sont, et qui se complait dans de creuses théories, dont l'application est devenue impossible, par suite des faits nouveaux qui ont surgi depuis quelques années. La guerre américaine a créé sur le continent américain une révolution, dont nous ne sommes pas libres de ne pas ressentir les effets. Il nous faut forcément subir les exigences de notre position. La providence a placé notre patrie sur les bords du St. Laurent, dans le voisinage d'une population, dont la condition de vie est toute exceptionnelle; il ne faut donc pas croire que nous pouvons appliquer ici, dans toutes ses conséquences, la politique qui conviendrait à un peuple parfaitement isolé sur une île ou au milieu d'une contrée inhabitée.

Le difficile de la situation vient surtout de ce que nous n'étions nullement préparés au nouveau régime politique qui nous est imposé. Nous avons eu rarement besoin, avant l'époque actuelle, de conformer notre conduite politique et l'administration de nos intérêts sur la marche des populations étrangères. Nous pouvions rester à l'écart de la politique extérieure. Il est vrai que les difficultés, résultant pour nous de nos relations avec l'Union, ont absorbé une grande partie de notre puissance d'action, et il est grandement temps de mettre fin à un régime aussi désastreux sous tous les rapports, à une lutte incessante et aussi capable, non pas de briser, mais d'user la constance de la population la plus courageuse et la plus attachée aux traditions et aux gloires qui forment sa nationalité propre.

Un point de vue financier, nous avons toujours été étrangement favorisés; nous n'avons jamais eu à soutenir le faras militaire ni d'armée, dont les frais, pour tous les autres peuples, forment le principal item du budget. Le produit de tous les impôts, et les emprunts que nous avons réalisés à l'étranger, ont été employés en travaux publics, en améliorations de tous genres, destinés à favoriser le commerce et l'industrie, et à augmenter, par là même, le capital national. En un mot, le pays n'a fait, jusqu'à présent, que des dépenses productives. Mais par malheur, les derniers événements ont changé notre position: la révolution qui s'accomplit sur tout le continent réagit sur le Canada, et il nous faut marcher avec les populations qui nous entourent.

A mesure qu'un pays grandit, il se produit toujours pour lui une augmentation de devoirs et d'obligations, il encourt une responsabilité plus grande. Mais les circonstances exigent rarement une transition subite; les changements amenés par le temps, sont plus aisément approuvés de l'opinion publique, et créent toujours une moindre opposition. Mais il n'en fut pas de même pour le Canada; nous sommes forcés de modifier profondément, et sans préliminaires, notre système politique, et de payer, pour la défense du pays, une somme qui paraît d'autant plus considérable, que, jusqu'à présent, nous n'avions payé pour cet objet, qu'une somme comparative nulle.

La position du ministère se trouvait pleine de difficultés, qu'il a surmontées néanmoins avec une énergie et un patriotisme, dont il commença déjà à retirer les fruits, ayant d'un côté à ménager les préjugés et les fausses tendances du peuple, et de l'autre, à défendre des intérêts majeurs, et peut-être le salut et l'indépendance du peuple. Il n'a pas hésité un seul instant: dès le premier jour de la session, il a fait connaître ses projets, et a témoigné la résolution d'en presser l'exécution, avec toute la vigueur et toute l'influence dont il pouvait disposer, et de marcher ferme dans la voie du devoir.

En dépit cependant des érailleries, des appréciations mensongères de la presse oppositionniste, et du mouvement populaire qu'on a tenté de créer pour renverser l'administration et faire avorter ses projets, il s'est trouvé

que la chambre a donné une majorité écrasante au gouvernement, sur la question même qui fait la base de la politique ministérielle, la confédération. Etonné de cet échec, l'opposition n'a pas osé revenir à la charge; la victoire du ministère avait été trop grande, pour laisser aux membres de la gauche, le moindre espoir de succès. Le premier projet de loi présenté par le ministère n'a pas eu moins de succès que l'adresse en réponse au discours du trône, et n'a pas reçu de l'assemblée une approbation moins prompte et moins complète. La deuxième lecture avait lieu mardi, et mercredi il était adopté en comité général de la chambre, après des amendements d'une très minime importance; quatre députés seulement ont voté contre la deuxième lecture du projet. Le témoignage d'approbation, donné par l'opposition au ministère en cette circonstance, est important à constater. En présentant le bill pour la protection des frontières, le ministère encourait une grande responsabilité, et comme cette question touchait aux libertés et aux droits les plus chers aux anglais, il devait s'attendre à voir surgir contre lui une forte opposition. Son attitude a été trompée, et le succès, plus grand qu'il ne pouvait le prévoir. Soit que l'opposition ait compris sa faiblesse, soit qu'elle ait été guidée par une abnégation qui lui donnerait droit aux plus grands éloges, elle n'a eu que des félicitations pour le projet ministériel.

Les succès de ces deux mesures sont d'un bon augure pour celles qui suivront. La conduite pleine de franchise du ministère, a fait une bonne impression sur la population qui, en retour, lui donnera sa confiance pleine et entière. La question de la confédération sera proposée demain, si l'on en croit les rumeurs en circulation. Nous ne croyons pas que cette mesure puisse se présenter sous des circonstances plus favorables, pour donner lieu à une discussion sage, raisonnée, à l'abri des questions de personnalité et des opinions extrêmes. Au commencement de la session, il y a toujours moins d'animosité entre les fractions de l'opinion de la législature. Le projet pourra être examiné et jugé avec plus d'indépendance et de motifs de parti pris. Les travaux des comités et les questions se rattachant aux bills privés, ne sont pas encore commencés et les députés auront tout le temps nécessaire pour étudier comme elle le mérite, la grande question qui va leur être soumise.

L'opposition a voulu aujourd'hui faire du bruit au sujet des annonces données aux journaux, mais l'histoire du gouvernement McDonald Dorion fut rappelée, et l'opposition n'a pas eu le beau rôle dans la discussion. L'opposition a voulu aujourd'hui faire du bruit au sujet des annonces données aux journaux, mais l'histoire du gouvernement McDonald Dorion fut rappelée, et l'opposition n'a pas eu le beau rôle dans la discussion.

Le département des travaux publics a loué, moyennant \$4,000 par année, la résidence connue sous le nom de domaine de Rideau Hall, dans le voisinage d'Ottawa. Le gouvernement en fera sa résidence temporaire. Il y a 70 arpents de terre, avec une maison et des bois de chasse.

Nous avons reçu hier soir, un député français des officiers de l'Institut Canadien Français qui nous ont présenté les notes suivantes, au sujet de l'assemblée dont nous avons parlé dans notre dernier numéro:

1. La salle n'est pas aux membres de l'Institut, mais à la société de la bâtisse; c'est la salle St. Jean Baptiste. 2. Les membres du bureau de direction et de l'Institut n'ont eu aucune connaissance qu'il y aurait une pareille assemblée. 3. La plupart de ceux qui ont composé cette assemblée n'étaient pas membres de l'Institut. 4. La salle St. Jean Baptiste, était une salle publique, pouvait être louée pour n'importe quel objet.

Les négociations de paix. Les rumeurs se multiplient plus que jamais. Il est avéré que trois commissaires du Sud sont arrivés au Nord pour négocier. Il est avéré que Lincoln est allé à leur rencontre dans des intentions pacifiques. Et le télégraphe d'hier soir annonce que Jefferson Davis lui-même arrive au devant du Président des Etats-Unis.

Enfin les feuilles de Richmond parlent d'une rumeur qui courait les rues, à l'effet que des porteurs de dépêches anglais et français étaient arrivés à Richmond. Ce qui laisserait croire à la réalité de la conspiration supposée des puissances européennes. Ce qui expliquerait aussi l'empressement de Lincoln à en prévenir l'effet par un compromis. On va jusqu'à dire même, dans les journaux officieux, que l'opinion publique est que M. Lincoln offre aux rebelles une amnistie générale, accompagnée du rappel de la loi de confiscation, de toute indemnisation pour perte d'esclaves et de propriétés, et de la reconnaissance de l'esclavage.

D'autres journaux importants de New-York, disent que Lincoln veut la réconciliation à tout prix, pour tomber à loisir sur le Mexique et le Canada.

Les journaux de Richmond redoublent d'agir depuis quelque temps. Il y aurait à déduire de là qu'ils veulent tromper l'opinion du Nord, pour obtenir les conditions les plus avantageuses possibles.

BURLEY. Burley a été remis hier aux autorités américaines. Le télégraphe l'annonce en ces termes: "Pont Suspendu, Niagara, 3.—Burley, le pirate du lac Erie, a été livré au prov. maréchal des Etats-Unis, au Pont Suspendu, ce matin à 4 heures."

Arrestation d'un Inconnu de St. Alban. Le télégraphe transmettait hier la dépêche suivante: "James Linningson, recrus, récemment arrêté à New-Haven, a été identifié par trois personnes de St. Alban comme un des inconnus. Il se donnait le nom de Robertson dans les hôtels de cette ville."

Naissances, Mariages ou Décès.

Nous devons rappeler à nos lecteurs, sur tout à ceux de la campagne, que nous ne publions aucune des annonces ci-dessus, à moins qu'elles ne soient contresignées du curé de la paroisse ou d'une personne à nous connue. Ainsi, personne ne devra nous en vouloir, si quelquefois la naissance, le mariage ou le décès qui nous est envoyé n'est pas inséré. On ne devra pas oublier aussi que ces annonces sont strictement payables d'avance.

La Mairie.

On lit dans le Witness: "Nous avons reçu une lettre d'éloges à l'adresse du Maire actuel, pour son administration efficace et les bénéfices qu'il a rapportés à la ville, en observant de près les employés de la corporation. La lettre suggère qu'on lui offre quelque bon témoignage de reconnaissance, quand il sortira de charge, mais elle recommande fortement sa réélection. L'écrivain n'est pas Canadien, mais irlandais, et il interprète fidèlement, croyons-nous, le sentiment de toutes les classes de la société."

Embauchage. L'autre jour on signala à la police, sur les chars près d'Hamilton, un racleur qui s'en allait aux Etats avec quatre victimes. L'individu nia tout et la police hésita à le saisir. Il en profita pour s'évader.

L'Assemblée de Joliette.

On lit dans le Messenger de Joliette: "M. le Rédacteur. "Dans l'intérêt de la vérité, nous osons rectifier un anécdote de l'Union Nationale, quand elle dit qu'à l'assemblée de Joliette au sujet de la confédération il y avait 1,500 personnes. Diminuez du cinquième. M. L. O. David tombait sous le proverbe: Il a trop bu ou il a la berluce."

Extradition. Le juge Short, de Sherbrooke, a décidé l'extradition de Crawford, conspirateur américain, qui a pris la fuite et s'est défendu à main armée contre ceux qui le poursuivaient.

Commandement Militaire du Canada.

On lit dans le Globe de Londres: Aux colonies, le commandement en chef du Canada, le poste militaire de Geylour, vont changer de mains. On a choisi pour les principales places des hommes d'une habileté particulière. Peu de nominations peuvent entraîner de aussi grandes conséquences que celle du Canada, et celui qui doit être envoyé, sir John Mitchell, s'est acquis la confiance de toute l'armée par la manière dont il s'est acquitté de son devoir au Cap, dans les Indes et en Chine.

Les négociations de paix et le Congrès.

M. Sumner présente la résolution suivante: Résolu.—Que le Président des Etats-Unis soit requis, si la chose n'est pas incompatible avec les lois, de tenir à St. Louis, le 15 courant, une conférence avec Jefferson Davis, qu'on a dit sanctionnée par l'Exécutif, et toutes correspondances à ce sujet.

SÉNAT.

M. Sumner présente la résolution suivante: Résolu.—Que le Président des Etats-Unis soit requis, si la chose n'est pas incompatible avec les lois, de tenir à St. Louis, le 15 courant, une conférence avec Jefferson Davis, qu'on a dit sanctionnée par l'Exécutif, et toutes correspondances à ce sujet.

CHAMBRE.

M. Connors.—Ne voudrait-il pas mieux présenter une résolution, ayant trait directement à la mission de M. Blair. M. Johnson propose en amendement: Résolu.—Que le Président des Etats-Unis soit requis d'informer le Sénat, si quelque personne, ayant l'autorisation ou le consentement du gouvernement, est allée pour entrer en négociations de paix avec le Président des Etats-Unis. Confédérés ou pour souder les dispositions à la paix, ainsi qu'en est résulté, et aussi si le gouvernement a indiqué des bases de négociations.

M. Doitte propose que les deux résolutions soient imprimées et soumises le lendemain au sénat.

COUR SUPÉRIEURE.

Es CHAMBRE. (M. le Juge-assistant Mox.) Vendredi, 3 fév. 1865.

M. KERR renouvelle une application en demande d'arrestation. Il est constaté que le défendeur a été arrêté par un officier de la police et qu'il a été conduit au poste de la Cour Supérieure. Le juge a ordonné qu'il soit libéré sous caution.

COUR DE POLICE.

Présents.—Stanley C. Bagg, P. J. Beaudry et Charles A. Terroux, érs. J. P. François Benoit et Ma gurite D. quette, son épouse, tonnés coupables de tenir une maison de prostitution, \$10 chacun ou un mois de prison.

COUR DE RECORDER.

Présent.—J. P. SEXTON, Ecr. 22 prisonniers ont comparu devant cette cour, ce matin. B. McClellan, pour s'être battu, \$1 ou 8 jours de prison.

NOUVELLES DU CANADA.

Quartier St. Jacques.—M. Benoit Bastien se présente, comme candidat, aux élections municipales. On dit que les ouvrages en plomb de la nouvelle douane de Québec, ont été donnés à un contracteur de Montréal.

COUR SUPÉRIEURE.

Es CHAMBRE. (M. le Juge-assistant Mox.) Vendredi, 3 fév. 1865.

M. KERR renouvelle une application en demande d'arrestation. Il est constaté que le défendeur a été arrêté par un officier de la police et qu'il a été conduit au poste de la Cour Supérieure. Le juge a ordonné qu'il soit libéré sous caution.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

M. DEVLIN demande ensuite la permission d'être entendu de la part de certaines compagnies d'assurances intéressées dans cette affaire. Il parle pendant plus d'une heure. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens. Ses réflexions sont pleines de sens.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 2 février.

M. SOMMERVILLE.—Je présente une adresse, demandant pourquoi on n'a pas tenu de cour de circuit à Huntingdon.

M. CARTIER.—Le gouvernement ne peut exercer aucun patronage aux journaux qui lui sont soumis, c'est pas au gouvernement à les en reprendre, c'est à un membre de la chambre.

M. A. A. DORION.—Le procureur général se trompe certainement. Pourquoi il se fait à la loi ordonné l'arrestation des cours de circuit, que le gouvernement du pays n'est rien à faire avec l'exécution de la loi, si de telles cours de circuit sont négligées sans raisons valables, on n'a pas le droit de se plaindre.

M. ROSE.—Je pense que l'adresse est tout à fait inopportune. Pourquoi il se fait à la loi ordonné l'arrestation des cours de circuit, que le gouvernement du pays n'est rien à faire avec l'exécution de la loi, si de telles cours de circuit sont négligées sans raisons valables, on n'a pas le droit de se plaindre.

M. HOLTON.—Je ne m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 2 février.

M. SOMMERVILLE.—Je présente une adresse, demandant pourquoi on n'a pas tenu de cour de circuit à Huntingdon.

M. CARTIER.—Le gouvernement ne peut exercer aucun patronage aux journaux qui lui sont soumis, c'est pas au gouvernement à les en reprendre, c'est à un membre de la chambre.

M. A. A. DORION.—Le procureur général se trompe certainement. Pourquoi il se fait à la loi ordonné l'arrestation des cours de circuit, que le gouvernement du pays n'est rien à faire avec l'exécution de la loi, si de telles cours de circuit sont négligées sans raisons valables, on n'a pas le droit de se plaindre.

M. ROSE.—Je pense que l'adresse est tout à fait inopportune. Pourquoi il se fait à la loi ordonné l'arrestation des cours de circuit, que le gouvernement du pays n'est rien à faire avec l'exécution de la loi, si de telles cours de circuit sont négligées sans raisons valables, on n'a pas le droit de se plaindre.

M. HOLTON.—Je ne m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

M. DORION (Arthabaska).—Dans mon comté le peuple a été trois ans sans grande cour. M. SOMMERVILLE.—Je vais retirer ma motion.

M. HOLTON.—Je m'occuperai du sujet. M. HOLTON.—La cause de cette faute est assez bien connue du public, et j'espère que le membre pour Huntingdon n'insistera pas sur un motif aussi dérisoire que celui de la faute.

M. DENIS.—Je prétends que l'on aurait dû envoyer une requête au procureur-général, pour avvertir le gouvernement de ce fait, sans quoi il ne peut être responsable de la négligence qui provient d'une détermination des juges de ne pas aller aux circuits.

New-York, 3 février.

Les fonds sont fermes depuis l'assemblée du bureau. Argent en demande à 7 par cent. Or ouvert à 206, tombé à 204 et fermé à 204.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 3 février 1865. Le marché continue à être tranquille. Farine par qrt de 196 lbs.—super. extra \$1.80 à \$1.90; extra \$1.65 à \$1.75; de goût \$1.40 à \$1.50; superfine de la cité \$1.25 à \$1.40; superfine, blé du Canada, \$1.25 à \$1.40; superfine, blé de l'Ouest, \$1.30; farine des Etats de l'Ouest, \$1.25; superfine Numéro 2, \$1.30 à \$1.40; Recoups \$2.90 à \$3.00; farine en sacs de choix, \$2.34 par 112 lbs. Blé, par mt de 60 lbs.—Très peu de requ; du H.C. du printemps à 204 et 204.

Farine d'Avoine, par 200 lbs.—Qualité ordinaire \$4.65 à \$5.00, selon les qualités. Avoine, par 100 lbs.—Le marché est à la baisse. Potasse, \$5.45; inférieure, \$5.55. Perles, \$5.50. Lard, par qrt de 200 lbs.—Pas de transactions. Porcs, par 100 lbs.—Dernières ventes de \$7.15 à \$7.25. Beurre, par lb.—Marché tranquille. Vente à 17 cts, bon 18 cts. Fromage, 9 à 10 cts pour bon.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

New-York, 3 février. Farine, 6,796 qts reçus. Marché tranquille et ferme. Vente, 4,500 qts. 9.15 à 9.25, sup. de l'Etat; 9.30 à 9.40 Extra do; 9.45 à 9.55 choisie do; 9.20 à 9.45 sup. de l'Ouest; 9.50 à 9.55 com. de l'Ouest; 10.00 à 10.85 com. à bonnes marques Ex. Farine canadienne, tranquille. Vente, 400 qts. 9.40 à 9.50 commune; 9.75 à 11.50 bonne au choix Ex. Farine de Seigle, tranquille. Vente, 7,900 mts métré de Milwaukee à 2.10. Seigle, tranquille. Orge, lourd. Blé d'Inde, 7,210 mts reçus. Marché tranquille et ferme. 75 métré de l'Ouest. Lard, vente, 2,500 qts. 36.52 nouveau mes; 34.50 vieux d'un an; 30.50 à 31.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE."

Depeches du Soir.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF.

Québec, 3 février.

En réponse à l'hon. M. McPherson, l'hon. M. Campbell dit que le gouvernement avait ordonné une exploration, l'été dernier, dans le dessein de bâtir un port sur la côte du lac Huron, et aussitôt que le rapport sera reçu, il sera prêt à donner au sujet la plus grande considération.

Sir E. P. Taché propose qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant qu'il lui plaise de permettre la soumission au parlement impérial à sa prochaine session, d'une mesure pour l'union des colonies de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, Terre Neuve et l'île du Prince Edouard en un seul gouvernement sur les résolutions adoptées à une conférence des délégués de ces colonies tenue à Québec, le 10 décembre.

Sir E. P. Taché, en soumettant sa motion, parle environ une heure et demie, et est suivi des hon. MM. Ferguson Blain et en faveur du projet, et par M. Letellier en opposition à la mesure. Les débats furent ajournés à lundi prochain.

Le bill des aubains passé dans la chambre basse, fut présenté par l'hon. M. Campbell, lu pour la 1er, 2ème et 3ème fois et passa.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Québec, 3 février.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois :

M. Wood, pour légaliser et confirmer un arrangement fait entre les compagnies des chemins de fer du Grand Tronc, de Buffalo et du lac Huron ;

M. Herwood, pour amender le chap. 88 des statuts relatifs au Bas Canada ;

M. Tournon, pour amender l'acte municipal du Bas Canada ;

M. Blanchet, pour incorporer l'union St. Joseph de la ville de Lévis, aussi pour incorporer l'union St. Joseph de la Pointe Lévis ;

M. Allieu, pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des bateaux remorqueurs du St. Laurent.

Le proc. J. McDonald donne à entendre que, lundi, il proposera une adresse concernant le projet de confédération. Une discussion assez longue s'engage sur la manière dont les débats seront conduits.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

Fort Monroe, 2.

MM. Stephens, Hunter, Campbell et autres commissaires de paix confédérés sont arrivés ici, et après-midi, de New York, dans le steamer Mary Martin, envoyé spécialement par le lieutenant Grant.

Le secrétaire Seward était à bord du steamer River Queen, et les attendait pour les recevoir. Aussitôt après l'arrivée des commissaires, les deux steamers jetèrent l'ancre à côté l'un de l'autre.

New-York, 3.

Dans le numéro du 31 janvier du Sentinel de Richmond, l'organe reconnu de Jeff. Davis, nous lisons ce qui suit : "Conservons cette indépendance pour la défense de laquelle nous avons tiré le glaive, n'écoutons aucune suggestion qui pourrait la compromettre, et que le glaive ne soit pas le prix de concessions compromettantes. Une telle paix ne serait qu'une trêve dissimulée et qu'une armistice inquiétante. Il ne peut y avoir de paix durable si ce n'est l'indépendance, la promesse, la loi n'y a plus de sûreté pour les intérêts d'une importance vitale. Ce serait de la démente et une cruauté démentaire, après avoir fait la guerre jusqu'aujourd'hui, que de l'ajourner pour que nos enfants, les hommes de demain, cette lutte terrible et la part des épreuves que nous avions à subir. Nous l'avons supportée en hommes. Ainsi nous ne craignons pas le jugement de l'histoire et de la postérité. Notre passé au moins est sans tache. Sacrifierions-nous notre honneur par une coupable faiblesse? Vendrions-nous notre renommée pour un repos qui ne sera pas couronné d'un plein succès? Laissons-nous, pour fuir des dangers que nous avons bravés pendant quatre ans, un héritage de sang à nos enfants qui masqueront notre mémoire? Restons fermes."

Article se termine par cette explication. Nous avons étendu ces remarques de peur que la mission de cette capitale à Washington ne nous affaiblisse par une attente complaisante.

L'ingénieur de Richmond du 31 janvier publie un article sur la mission de la paix, dénonçant la réunion ou la reconstruction comme une farce, un libéré et une indépendance supposées et non comme une paix, et il dit que la guerre qui s'assure pas leur liberté et leur indépendance, est une défaite honteuse et fatale.

Boston, 3.

L'équipage du vaisseau rebelle, le Florida, qui a été capturé dans le port de Bahia, par le Wachusett, a été mis en liberté par ordre du gouvernement. Ils sont partis pour Halifax à bord du vaisseau anglais, le Canada.

Depeches de Nuit.

New-York, 3, 11 h. P. M.

L'or est fermé à 209 1/2.

St. Louis, 3.

Une dépêche de Maha du 2 dit qu'un grand nombre d'indiens ont rôdé pendant plusieurs jours autour de Julesburg, la garnison était trop faible pour les attaquer. Ils attaquèrent le fort, brûlèrent le bureau du télégraphe, et des magasins contenant beaucoup de provisions.

Louisville, 3.

26 guerriers, la nuit dernière, ont brûlé le dépôt du chemin de fer et le bureau du télégraphe avec tout ce qu'ils contenaient.

LA BANQUE DU PEUPLE

AVIS

Les ACTIONNAIRES de LA BANQUE DU PEUPLE sont par les présentes notifiés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires aura lieu au Bureau de la Banque, LUNDI, le SIX MARS prochain, à TROIS heures de l'après-midi, et ce en conformité de la clause XVII de sa charte.

Par ordre, B. H. LA MOINE, Caissier.

Rue St. Jacques, 124 1/2

1er février 1865

CORPORATION DE MONTREAL.

Department de l'Aqueduc.

AVIS

Est par les présentes donné qu'en conséquence de la BAISSE EXTRAORDINAIRE DE L'EAU à la tête du canal de l'Aqueduc, et de la diminution de la force motrice qui en résulte, la provision d'eau sera, jusqu'à nouvel ordre, répartie comme suit :

Toute cette section de la cité qui se trouve au-dessous du niveau de la Rue Sherbrooke recevra l'eau depuis SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P. M. chaque jour.

Et cette section de la cité qui se trouve au niveau de la Rue Sherbrooke et au-dessus, depuis SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures A. M.

(Par ordre), LUCIEN LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel de Ville, Montréal, 4 février 1865.

ARGENT A PRETER

Par la Société Permanente de Construction Canadienne, des conditions avantageuses, payable par des versements mensuels ou tous les six mois.

S'adresser à GEORGE B. MUIR, Bureau : 24, Rue St. François-Xavier, Montréal, 4 février 1865—124 ds

Education Française.

Un jeune homme de dix-huit ans dit lire obtenir une PENSION dans une respectable famille française demeurant à une courte marche, où l'on parle que la langue française seulement, son intention étant d'apprendre la langue française tout en continuant à étudier les mathématiques.

Une telle paix ne serait qu'une trêve dissimulée et qu'une armistice inquiétante. Il ne peut y avoir de paix durable si ce n'est l'indépendance, la promesse, la loi n'y a plus de sûreté pour les intérêts d'une importance vitale. Ce serait de la démente et une cruauté démentaire, après avoir fait la guerre jusqu'aujourd'hui, que de l'ajourner pour que nos enfants, les hommes de demain, cette lutte terrible et la part des épreuves que nous avions à subir. Nous l'avons supportée en hommes. Ainsi nous ne craignons pas le jugement de l'histoire et de la postérité. Notre passé au moins est sans tache. Sacrifierions-nous notre honneur par une coupable faiblesse? Vendrions-nous notre renommée pour un repos qui ne sera pas couronné d'un plein succès? Laissons-nous, pour fuir des dangers que nous avons bravés pendant quatre ans, un héritage de sang à nos enfants qui masqueront notre mémoire? Restons fermes."

S'adresser par lettre, à M. GORDON, au Bureau de ce journal, 4 février—124 ds

AVIS

La soussignée donne par les présentes AVIS qu'elle ne sera pas responsable, après cette date, d'aucune dette contractée par son fils, ALEXANDER McCULLOCH.

CATHERINE McCULLOCH, Veuve de feu Hugh McCulloch, Montréal, 4 février 1865—124 ds

AVIS

Je donne par les présentes avis au public que je ne suis pas ALPHUS KIMPTON, que l'on prétend avoir signé une note promissoire de MM. M. Kimpton & Cie, de Montréal.

ALPHUS KIMPTON, Ste Thérèse, 3 février 1865—124 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de GEORGE MATHEW ORR, FAILLI.

Les Créanciers du ORR sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, y indiquant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel, Montréal, 3 février 1865—124 ds

ACHEVEMENT

DE LA NOUVELLE DOUANE DE QUEBEC.

On recevra à ce Bureau jusqu'à MIDI, SAMEDI, le 18 Février courant, des SOUMISSIONS, cachetées et adressées au soussigné, pour la confection des ouvrages de maçonnerie, menuiserie, forge, enduits, les ouvrages de plombiers, peintres et vitriers, ainsi que pour la fourniture des matériaux requis pour compléter l'intérieur de la NOUVELLE DOUANE de Québec.

Les plans et devis de ces divers ouvrages seront exhibés à ce Bureau, le 17 et le 18 février courant.

Les soumissionnaires signeront leurs noms et prénoms et donneront leur adresse, et ils feront signer leurs soumissionnaires par deux personnes solvables qui voudront bien se porter cautions de l'exécution de l'entreprise.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire, Département des Travaux Publics, Québec, 1er février 1865.

Compagnie d'Assurance Provinciale du Canada.

Cette Compagnie étant toute Canadienne composée d'un corps nombreux et respectable d'Actionnaires, a un droit incontestable au patronage du public canadien, et d'après l'extrait suivant du Rapport Annuel du Commerce pour l'An 1864, pour l'année 1860, on verra que cette Compagnie jouit d'une haute position dans l'estime du public :

"La PROVINCE ne le cède à aucune autre sous le rapport de l'augmentation des affaires, de la bonne administration générale et de la force de sa position."

Les ASSURÉS CONTRE LE FEU sont au plus bas prix; on assure également au taux le moins élevé les marchandises contre les dangers de la navigation intérieure.

BUREAU—Au coin des Rues St. François Xavier et St. Sacrement.

T. W. GRIFFITH, Agent-Général.

A LOUER.

UNE MAISON EN BRIQUE de première classe à Trois Étages, située au coin des rues Dubord et St. Hubert, faisant front au JARDIN VIGNA et commandant une magnifique vue. Possession au 1er Mai prochain.

C. A. TERROUX, 3 février—123 sk

A LOUER,

QUATRE MAISONS de première classe en pierre de taille et à trois étages, fournies avec toutes les améliorations modernes, et agréablement situées sur la Rue Dubord, en face du Quarré Viger.

S'adresser à JOSEPH LÉVELLÉ, 2 février—122 ds p 37, Rue Ste. Marie.

A LOUER,

BUREAU ET LOGEMENTS, coin des Rues St. Vincent et Notre-Dame, au-dessus du magasin du soussigné.

2 février—122 ts p E. E. BRAUDRY.

A LOUER

Ce beau MAGASIN, No. 244, rue Notre-Dame, ayant été occupé plusieurs années par O. McGarvey, Ecr., comme magasin de meubles.

Possession immédiate ou au 1er Mai. S'adresser à LOUIS RENAUD, 1er février—121

A LOUER

Ce MAGASIN de première classe, situé au coin des Rues Notre-Dame et Bonsecours, actuellement occupé par MM. BURNEAU & NADRAU, Epiciers.

— Aussi : Deux MAGASINS adjoints. A. M. DELISLE, 28 janvier—118 si

Bureau ou Magasin d'Entrepot à Louer.

Les Premises sous la Halle aux Blés, récemment occupées comme cave à vin, seront convenues en BUREAU, pour satisfaire les locataires ou louer comme Magasin ou Entrepot de Thé, &c., pour lesquelles elles sont admirablement adaptées. Le gaz et l'eau s'y trouvent.

Possession immédiate ou au 1er Mai. S'adresser à JOHN G. DINNING, Secrétaire, Exchange, Montréal, 28 janvier—118

A VENDRE OU A LOUER,

DEUX MAISONS EN PIERRE DE TAILLE à deux étages fournies, avec toutes les améliorations, situées sur la Rue St. Hubert, Nos. 103 et 105. Conditions libérales.

S. C. LARIVIÈRE, No. 16, Rue St. Christophe, Quartier St. Jacques, 28 janvier—118 j

A LOUER,

UNE MAISON de première classe occupée actuellement comme hôtel et admirablement bien disposée pour cet usage, possédant une cour spacieuse en arrière et toutes les dépendances nécessaires à un tel établissement, en face du Marché Bonsecours.

S'adresser à J. TIFFIN & FILS, 11 janvier—103.

A LOUER.

Les grandes bâtisses maintenant occupées par les soussignés, au coin des Rues St. Paul et St. Gabriel, avec magasin et voûte en arrière, très-propres pour le commerce d'épicerie en gros.

S'adresser à JOSEPH N. HALL & Cie, Montréal, 23 janvier—113 ds k

A VENDRE,

ST CHARLES, sur la rivière Chambly, à quelques milles de la station de St. Hilaire, la PROPRIÉTÉ occupée par H. DUVERT, Ecr., contenant 21 emplacements, avec les bâtisses suivantes : une belle maison de bois, bâtie avec toutes les commodités désirables et couverte en ferblanc ; un hangar à grains, 55 x 27 ; un hangar à bois, 40 x 23 ; rennes, écuries, une glacière, &c. Ces bâtisses sont neuves et disposées de manière à faire d'un établissement de commerce avantageux et commode, ainsi bien qu'une résidence élégante et confortable.

Conditions Libérales. S'adresser à A. LÉVESQUE, Ecr., Architecte, No. 26, Petite Rue St. Jacques, et sur les lieux à H. DUVERT, Ecr., 1er février—121

Propriété à vendre à Saint-Cyprien.

Cette magnifique PROPRIÉTÉ de six à sept de front sur vingt-huit de profondeur, située à un mille de l'église, sur le chemin conduisant à l'Acadie, avec une maison, écuries et autres dépendances, le tout en bon état. Soixante-dix arpents de cette terre sont en culture et le reste en bois debout.

Pour les conditions, qui seront très-faciles, s'adresser au soussigné, T. C. de LORIMIER, Avocat, 31, Petite Rue St. Jacques, 3 janvier—120 un k

FOULE ET SOLITUDE

MEMOIRES D'UN VIEUX GARÇON, RECUEILLIS ET COMMENTÉS PAR ALPH. CYNOSURIDIS.

UN VOLUME IN-18, BROCHÉ... 15 SOUS PAR LA POSTE... 18 SOUS

A vendre chez CHS. PAYETTE, 142, Rue St. Paul, 31 janvier 120

Seigneurie de Beauharnois, B.-C.

A VENDRE OU A LOUER LES MOULINS A FARINE ET A SCIE DE ENGLISH RIVER ou HOWICK.

Ces MOULINS si bien connus sont situés dans le meilleur district agricole du comté de Chateaugay, seront loués pour trois ans, à la fin de l'année, ou, si un offre satisfaisant est fait, les moùlins et la propriété seront vendus.

S'adresser à J. KEITH, Agent, Bureau de la Seigneurie, Beauharnois, B.-C., 23 JANV. 1865, 59 ds B

RAFFLE.

Une RAFFLE, sous le patronage de Dames de Charité de St. Joseph pour l'orphelinat St. Joseph, commencera LUNDI prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'Asile St. Joseph, Rue Bonaventure, et sera continuée toute la semaine.

2 février—122

Dr. BOYER

CONSULTATION DE 10 A 11 HEURES DU MATIN ET DE 3 A 4 H. APRÈS-MIDI.

44, PETITE RUE St. JACQUES (AU TROISIÈME.) 123

SOIREES! SOIREES! SOIREES!!

Le lieu où l'on peut se procurer les délicatesses indispensables, pour passer agréablement le PARTIS DU SOIR, est indubitablement le magasin d'épicerie de

DUFRESNE & MCGARITY, où l'on trouvera du Vin de Champagne, Porte et Sherry de choix, Liqueurs Françaises pures de toute sorte, Raisins de Malaga, Amandes, Noix, Oranges, Fruits cristallisés, &c., &c., &c.

— Aussi : Rappeler-vous que les Provisions substantielles, telles que Jambons, Bacon, Poies des Prairies, Cailles, Bûches de Baltimore et Boston XXX Fleur pour fine pâtisserie, &c., se trouvent au meilleur marché possible chez

DUFRESNE & MCGARITY, 3 février—123 Rue Notre-Dame, 152.

BILLET PERDU.

Un Billet, en date du 10 Janvier, fait au nom de Edouard Mogé, endossé par Lévi Larue, a été envoyé à Montréal, le 8 Janvier, dans une lettre à l'adresse de H. Cotté, Ecr., banque Jacques-Cartier, Montréal. Comme le billet n'est pas encore parvenu à son adresse et que l'on a lieu de croire qu'il a été ou volé ou égaré, le soussigné donne avis public du fait.

EDOUARD MOGÉ, 3 février—123 si

CORPORATION DE MONTREAL.

NOMINATION

DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'en conformité des dispositions de l'Acte 23 Vic. chap. 7, la nomination des Candidats pour le poste de Maire de la Cité de Montréal, et de Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle, aura lieu LUNDI, le TREIZIÈME jour de FÉVRIER courant, à DIX heures du matin ; au lieu de la nomination des candidats et devant les divers Echevins et Conseillers ci-dessus nommés, savoir :

1. La nomination de Candidats pour le charge de MAIRE, se fera à l'EXTREMITÉ OUEST du MARCHÉ BONSECOURS, dans le Quartier Est de cette Cité ; et l'Échevin RODDEN présidera à la dite nomination.

2. La nomination de Candidats pour le charge de Conseiller pour le QUARTIER EST de cette Cité, se fera à la PESSE du Marché Bonsecours ; et le Conseiller LEBUC y présidera.

3. La nomination de Candidats pour le charge de Conseiller pour le QUARTIER CENTRE, se fera à l'encoignure des Rues St. Lambert et St. Jacques ; le Conseiller STEVENSON présidera.

4. La nomination pour le charge de deux Conseillers, dans le QUARTIER OUEST, l'un en remplacement de l'Échevin Lyman dont le terme d'office est près d'expirer, et l'autre pour remplir la vacance causée par la démission de l'Échevin Penn, se tiendra au coin de la Rue St. Denis et de la Rue St. Anne ; le Conseiller MCGEVIN y présidera.

5. Pour le QUARTIER STE ANNE, à l'encoignure de la Rue St. Maurice et de la Place Chatoillez ; le Conseiller DEVLIN y présidera.

6. Pour le QUARTIER ST ANTOINE, à la Pesse du Marché au Foin, Place Victoria ; le Conseiller DONOVAN y présidera.

7. Pour le QUARTIER ST LAURENT, à la STATION CENTRALE DU FOU, coin des Rues Craig et Cheniville ; le Conseiller HIGGINSON y présidera.

8. Pour le QUARTIER ST LOUIS, à la MAISON DE POND, coin des Rues St. Denis et St. Anne ; le Conseiller LABÉ y présidera.

9. Pour le QUARTIER ST JACQUES, au MARCHÉ AUX ANIMAUX, Rue Craig ; le Conseiller DAVID y présidera.

10. Pour le QUARTIER STE MARIE, au MARCHÉ PAPINEAU ; l'Échevin CONTANT y présidera.

Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 3 Février 1865. 103 j

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE MONTREAL ET CHAMPLAIN.

AVIS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires aura lieu, au Bureau de la Compagnie, Pointe St. Charles, Montréal, MERCREDI le HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, à UNE heure précise.

JAMES FERRIER, Président, Montréal, 16 Janvier 1865—107

Hotel St. Louis

Cet Hôtel bien connu est REOUVERT depuis le 1er Février, pour la réception des membres du parlement, les corps et du public en général.

WILLIAM RUSSELL & FILS, 20 Jan.—111 m

MARCHANDISES PERDUES.

Le soussigné donnera une récompense honorée à la personne qui lui donnera des informations concernant deux paquets contenant 14 verges de soie bleue barrée marine, 5 verges de braille bleu, 1 carte d'agraffes blanches, 1 écheveau de soie bleue, 3 verges de drap noir, et qui ont été laissés Jeudi après-midi dans l'une des chambres de l'Hôtel Meunier.

P. X. GRATTOS, Ste. Thérèse, 28 Janvier—118 slip

AVIS

Machine approuvée de Paradis Pour presser le Foin, le Colon, &c., &c.

Le soussigné, qui a pris une patente en date du 16 Janvier, lui huit cent soixante-et-cinq pour cette utile invention, désire très respectueusement attirer l'attention de tous ceux qui sont intéressés dans le pressage du foin, &c., pour en faciliter le transport, sur cette machine qu'il vient d'inventer, et les assure qu'elle est de ces pressoirs si plus puissants et plus complets qui aient été encore offerts au public. Le même système est appliqué par une autre combinaison pour l'élève et des faneaux les plus pesants, et à l'avantage de doubler la force et la vitesse. Le prix variera de \$75 à \$125 pour chaque machine, selon sa dimension. Deux hommes peuvent, en dix minutes, presser un paquet de deux cents livres dans l'espace de deux pieds et demi carrés. Deux machines sont actuellement en vente.

Pour plus ample information, s'adresser par lettre franc de port à M. Whyte, gardien de la barrière de péage du faubourg Québec ou à JOSEPH PARADIS, Hochelaga, 19 Janvier—110

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES de LA COMPAGNIE DU RICHELIEU, aura lieu, le 8 Février prochain, à DIX heures de l'après-midi, pour recevoir le rapport des Directeurs sur les affaires de l'année écoulée, pour l'ÉLECTION d'un NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION pour l'année courante et pour la transaction d'autres affaires concernant la compagnie.

Le livre de TRANSPORT sera fermé du 30 Janvier courant au 8 Février prochain, les deux jours inclusivement.

Par ordre, J. N. BEAUDRY, Secrétaire, Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 23 Janvier 1865. 113

LAMPES! LAMPES!!

Le soussigné vient d'importer et offre en vente au plus bas prix, pour argent comptant, un assortiment étendu et supérieur de LAMPES et de tous ses accessoires.

M. MAUME, 86, Grande Rue St. Jacques, Vis-à-vis l'Église Américaine, 28 Janvier—118 un k

Huile de Charbon ? Huile de Charbon !

Le soussigné offre en vente d'excellente HUILE DE CHARBON, garantie bonne et non explosive, pour 2s.

Par cinq gallons..... 1s 10jd
Par quart..... 2s 6jd
La meilleure huile de charbon..... 2s 6jd par gal.
Par cinq gallons..... 2s 3jd
Par quart..... 2s
Vraie Kérosène de Portland..... 3s 6jd

M. MAUME, 86, Grande Rue St. Jacques, Vis-à-vis l'Église Américaine, 28 Janvier—118 un k

Huile de Charbon

De l'Huile de Charbon pure, blanche, claire, non explosive, vendue seulement à partir de cette date, au No. 480, rue St. Marie, à 2s le gallon, 5 gallons à 10j le gal.

J'ai examiné toutes les huiles épurées de la Province et j'ai trouvé des huiles rouges et jaunes contenant des matières qui font fumer les lampes. Je suis ainsi que plusieurs autres qui ont essayé de brûler de l'huile rouge et jaune n'est pas distillée suffisamment, et étant beaucoup plus mauvaise que la blanche, il s'en fait une plus grande consommation dans les magasins au détriment de ce qui en fait usage.

On demande des ordres en gros No. 480, RUE STR. MARIE 20 Jan.—11

